

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 26.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 hour. du mat.	7 deg. dessus zéro.	80 degrés.	27 pouces 6 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 hour. 54 m.	11 hour. 44 m.	5 hour. 9 m.	Plaine lune.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 26 octobre 1839.

DU DROIT D'ÉLECTION.

et dernier article. — Voir le Censeur des 11, 12, 14-15, 17 et 23 octobre.

Ordre public. — Objections.

Règle générale, les peuples se révoltent quand ils sont opprimés; s'ils s'agitent, c'est qu'ils sont poussés au désespoir. De là aussi il arrive fréquemment que de la servitude naît la liberté, de l'oppression le droit. L'Autriche fatiguait la Suisse de son despotisme hideux, Guillaume Tell apparut; l'Espagne tenait sous un joug de fer les Provinces-Unies, et bientôt elles devinrent libres; la rapacité de l'Angleterre a engendré Washington. L'injustice provoque la haine; si on peut y apporter remède par l'exposé de ses griefs, on patiente; si des voix s'élèvent pour vous défendre, on espère. Mais là où la plainte est sans échos, où l'espérance est un vain mot, on conspire; on fait intervenir la force pour rétablir la justice.

Pour assurer l'ordre public, il faut lui donner pour base l'adhésion des peuples, et cette adhésion résulte de leur attachement au pacte social. Ce pacte doit donc, pour être équitable, donner à tous des droits et des garanties, puisqu'il impose des devoirs. Sachons-le bien, partout où le peuple est sans droits, on l'opprime; partout où les hommes du pouvoir ne sont pas limités dans leurs actions, règnent la corruption et la perversité, car l'intérêt individuel resté sans limites. Notre pauvre nature est ainsi faite, que nous ne pouvons nous tenir dans la ligne du juste si nous n'avons pas de règles pour nous guider. On a bien vu ça et là des Marc-Aurèle et des Sully; ce sont de rares et consolantes exceptions.

Pour écarter le peuple de l'exercice de ses droits, on le représente comme étant porté sans cesse à l'agitation, on le peint passionné, ardent, factieux. Dans cette assertion, il y a du vrai. S'il aime les innovations, la raison en est simple; sa position est mauvaise, et on ne fait rien pour l'améliorer. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il ébranle un sol dont les produits ne servent pas à l'alimenter, et qu'il s'agite, puisqu'en restant calme il ne voit ni terme ni remède à ses maux? A ceux qui sont exclus de toute participation aux affaires publiques, que dire quand ils en appellent à la force? Vainqueurs et vaincus se disputent sur le droit, et le pays écoute.

Donnez des droits au peuple, et vous le verrez s'agiter, mais avec ordre et intelligence; vous le verrez se presser non dans la rue, mais autour de l'urne électorale. En prenant place dans les comices, il laissera les barricades; le bulletin électoral sera plus puissant entre ses mains que le mousquet. Laissez-le, au contraire, dans l'ilotisme politique et vous le verrez à la merci des factions qui lui promettent de soulager sa misère; il sera, selon les temps, l'instrument du duc de Bourgogne ou des Guise. Sachant qu'il n'a rien de bon à attendre du présent, il se jettera tête baissée dans les périls pour féconder l'avenir.

Le droit électoral n'est pas un but, c'est un moyen de résoudre pacifiquement les plus graves problèmes politiques et sociaux. Le droit concédé, et nous ne nous abusons pas sur ce point, surgiront aussitôt les prétentions populaires. Mais ne sont-elles pas déjà toutes formulées? n'ont-elles pas été posées au milieu des tourmentes de la place publique?

Les Ornières.

(Suite.)

SECONDE PARTIE.

I.

M. de Lansac occupait le corps-de-vis opposé à celui habité par sa femme. Ses fenêtres étaient vis-à-vis celles d'Amélie. Ce jour-là, à peine rentré chez lui, il avait éteint sa lumière, et, placé près des larges vitraux, ses regards erraient alternativement des fenêtres de la baronne à celles des étrangers qu'il avait aperçus.

Durant quelques instants, tout demeura calme; les lumières brillèrent, et au deuxième étage l'ombre de deux personnes se dessinait sur les rideaux blancs. Tout-à-coup la lumière s'affaiblit, puis elle disparut tout-à-coup; elle reparut dans la chambre qui précédait celle d'Amélie, et disparut encore.

Le baron frappa violemment sur la table placée près de lui; il se leva brusquement, puis il se rassit.

— C'est impossible, murmura-t-il; elle n'oserait pas... Attendez.

Et ses regards se portèrent de nouveau sur les fenêtres de la baronne, où la lumière brillait toujours.

Une heure s'était écoulée pendant laquelle M. de Lansac avait donné de fréquents signes d'impatience et de rage. Enfin, ne pouvant plus se contenir, il se leva, sortit de son appartement, ferma sans bruit les longs corridors qui réunissaient les deux étages, et arriva à la porte de la chambre de sa femme. Sa main se posa sur la clé; il hésita encore, puis il la tourna brusquement et s'arrêta sur le seuil, immobile et pâle de colère.

La baronne était assise, et contemplait avec amour une jeune fille dont les cheveux noirs et soyeux encadraient un visage d'une rare beauté; ses yeux bleus et veloutés, brillants de larmes, étaient fixés sur ceux d'Amélie, qui s'inclinait pour contempler de plus près le front pur et virginal de l'étrangère. Près d'elle se trouvait un coffre ouvert qui renfermait des diamants.

À l'aspect du baron, Amélie poussa un cri d'effroi et ramena sa main sur son sein avec un mouvement convulsif.

Ses traits étaient bouleversés par la terreur, et ses mains

Avant peu d'années, et quoi qu'on fasse, qu'on donne ou qu'on refuse des droits politiques aux travailleurs, force sera bien d'aviser aux moyens de leur donner du bien-être et de l'instruction; car l'homme du peuple, en France, sait maintenant et pourquoi il souffre et comment on pourrait alléger ses souffrances. Sa volonté ferme le pousse à améliorer son sort et celui de ses semblables; les phases à travers lesquelles la société doit passer pour se rénover n'ont rien qui l'effraie, il les a mesurées courageusement; chez lui la méditation remplace l'étude et le fait arriver à d'importants résultats spéculatifs.

Sous l'Empire et même sous la Restauration, quand le travail manquait, que faisaient les ouvriers? Ils gémissaient et attendaient dans la souffrance que les circonstances devinssent meilleures. Dans notre temps, ils souffrent et attendent encore; mais ils comprennent que le travail, dans une société bien organisée, ne devrait jamais être suspendu. Quand des crises industrielles arrivent, ils se demandent alors pourquoi on ne songe pas à créer des ateliers nationaux? Quand la disette les menace, ils savent aussi qu'avec de la prévoyance les gouvernements pourraient mettre les populations à l'abri de toute inquiétude sérieuse sur leur existence.

De nos jours, le peuple sait que s'il a des devoirs à remplir envers la société, la société a de son côté des devoirs non moins sacrés à remplir vis-à-vis de chacun de ses membres. Voilà pourquoi il aspire à voir créer des institutions qui le protègent en l'élevant. Ces institutions, il vous les demandera, hommes du monopole; préparez-vous donc à y faire droit, et pour cela faites qu'il ait bientôt ses représentants dans le sein de la chambre élective, faites qu'il puisse substituer la discussion calme à la pétition armée. De la sorte, vous raffermirez l'ordre public et vous lui trouverez une base. Monopole et désordre, droit commun et ordre, voilà la question de l'époque, la voilà résumée.

Le temps n'est pas éloigné où la classe électorale comprendra qu'elle doit cesser de mettre obstacle à l'émancipation politique. Elle aura aussi, espérons-le du moins, son 4 août 1789; mais elle n'aura pas de regret en l'accomplissant, car ses intérêts seront d'autant mieux garantis qu'elle aura donné satisfaction à des prétentions légitimes.

Ceux qui prétendent assurer l'ordre public en ôtant au peuple toute participation aux affaires du pays sont des fourbes qui mentent sciemment. L'inégalité des droits politiques a toujours été la source de déplorables dissensions; l'histoire de Rome en est la preuve la plus éclatante, l'histoire moderne est là qui nous éclaire également sur ce point. On voit, en fouillant dans les annales du monde, les aristocrates fomenter sans cesse des troubles dans les états, exciter partout l'envie et la défiance des autres classes de citoyens, et être la source des plus épouvantables discordes. On voit aussi les peuples avancer, lentement, il est vrai, mais avec persistance, vers l'abolition des privilèges.

Des pas immenses ont été faits dans cette voie, des conquêtes brillantes font foi des tendances et des convictions populaires; maintenant l'égalité a des racines profondes dans notre sol, sachons-les féconder. Il y a aujourd'hui moins de distance entre un prolétaire français et un dignitaire d'état, qu'entre un bourgeois du temps de François Ier et un petit hobereau de province. Continuons l'œuvre de nos pères: là où l'inégalité veut gouverner, faisons pré-

tremblantes serraient fortement sa fille, comme si la mort l'eût menacée. Mais le baron, toujours maître de lui-même, avait déjà retrouvé son sang-froid.

— Je conçois votre effroi, Madame, dit-il lentement; tout-à-l'heure, en voyant encore de la lumière chez vous, j'ai craint que vous ne fussiez souffrante... J'ignorais que mes ordres eussent été méconnus au point de recevoir chez moi, à quelques pas de moi, celle que je vous avais défendu de jamais offrir à mes regards.

Amélie, à demi rassurée par son mari, laissa retomber ses bras, qui étreignaient son enfant.

— Oh! Monsieur, dit-elle avec découragement, dix-huit ans de larmes et de remords ne vous ont-ils pas assez vengé? Je suis bien souffrante... bien près de la tombe peut-être... Ne me reprochez pas la seule consolation que j'aie demandée au ciel, le bonheur d'embrasser ma fille!

Cette dernière audace couronna l'œuvre, reprit le baron avec amertume, et tandis que ma surveillance s'endormait sur la foi de vos promesses, vous me trompiez encore!... Oh! vous savez lutter, Madame; vous savez mentir, et vos remords sont facilement étouffés quand la passion vous domine... Et cette fille, qui vient sans rougir s'abriter sous mon toit, qu'espère-t-elle? Elle veut essayer sans doute de prendre la place d'un enfant légitime; son ambition ou celle des autres la pousse. On a pensé que j'avais peur du scandale, et peut-être me croit-on assez affaibli par le chagrin et les fatigues pour me forcer à lui donner des droits qui ne sont pas les siens.

La jeune fille, une main sur son cœur, leva au ciel un regard limpide et pur.

— Oh! Monsieur, dit-elle de sa voix d'ange, Dieu m'est témoin que je ne lui ai jamais demandé que l'amour de ma mère, le bonheur de la revoir et de l'entendre me nommer sa fille.

— Et c'est votre mère qui vous a appelée près d'elle?

— Seule au monde, sans appui, sans famille, je suis venue lui demander de me bénir pour me donner du courage.

— Mais enfin vous aviez un but?

— Je voulais voir ma mère.

Il y avait une telle pureté dans sa voix, tant de candeur dans

valoir le droit commun, et nous assurerons de la manière la plus rationnelle l'ordre public, car nous ôterons au despotisme toute chance de s'établir, et par conséquent disparaîtra de la lutte politique ce terrible argument: *Où est le droit?*

Après des luttes longues et difficiles, nous avons fait passer l'égalité dans nos lois civiles et pénales; celles qui y dérogent sont des exceptions. La charte elle-même a consacré ce principe en déclarant que tous les Français sont égaux devant la loi; aujourd'hui c'est à conquérir l'égalité politique que nous devons nous appliquer. Il y a bientôt un demi-siècle que nos pères surent par leur fière volonté ouvrir la voie dans laquelle nous devons persévérer; ils purent, en frappant la féodalité dans ses dernières pulsations, s'emparer du droit d'élection.

La démocratie alors était triomphante. Entraînée ensuite sur les pas d'un conquérant de Rome à Berlin, de Madrid à Moscou, elle n'a pas pu maintenir par sa volonté toute puissante les droits politiques conquis en 1789, mais elle ne les a jamais abandonnés sans retour. La révolution de 1830 a prouvé qu'elle avait bon souvenir de sa souveraineté. Confiante dans certains hommes et dans des promesses décevantes, elle a encore vu ajourner l'heure de sa participation à l'administration des affaires publiques, sans qu'elle ait pour cela désespéré de prendre dans l'ordre social la place qui lui appartient.

Après juillet 1830, on a traité le peuple français comme un peuple d'enfants. On lui rivait de nouvelles chaînes en le flattant; on le musclait en le caressant. Ainsi agissaient autrefois les grands seigneurs féodaux avec leurs prisonniers; ils les tenaient dans une dure captivité tout en les comblant d'honneurs. Le parlement d'Angleterre tenait Charles Ier dans la tour de Londres, et conservait autour de lui l'étiquette royale; ses juges, dans tous leurs actes, se déclaraient ses serviteurs fidèles et ses obéissants sujets.

La charte de 1830 ne s'est pas faite faute de reconnaître la souveraineté du peuple, elle l'a écrite bien textuellement; mais c'est une lettre morte laissée sans exécution. C'est à l'aide de formules trompeuses, de paroles bruyantes, qu'on étourdit les peuples, qu'on leur fait perdre de vue leurs intérêts; mais on ne peut pour long-temps leur donner le change. Après l'agitation vient le repos, dans le repos vient la méditation; puis arrivent les faits qui jettent sur toutes les questions de graves lumières, et alors l'opinion se révèle plus énergique que jamais et se prononce pour les hommes qui veulent la réalité de la souveraineté populaire. C'est ce qui arrivera bientôt en France; et ce mot de peuple souverain, écrit dans la charte, ne sera pas pour long-temps une fiction. Nous en avons pour garantie la persistance avec laquelle la démocratie veut le triomphe de la réforme.

Messieurs du privilège électoral, voyez bien ce qui se passe autour de vous. Vous voilà resserrés dans votre droit exceptionnel. Vous êtes compacts, mais vous ne formez que des minorités autour desquelles bourdonnent des masses puissantes; voyez si vous voulez leur faire place, vous confondre avec elles, ou bien s'il vous sied mieux de les maintenir à l'état d'exclusion. Dans la première position, vous jouez le tout pour le tout, et avec la chance certaine de perdre la partie; dans la seconde, vous transigez, vous faites

son regard, que le baron détournait les yeux. Que pouvait sa colère contre cette angélique douceur? Tout-à-coup son attention se porta sur un médaillon sorti du coffre; il s'en saisit vivement.

— Alfred Burner!... C'est lui! l'infâme!... C'est lui qui s'est joué de mon honneur! c'est lui!

— Il est mort, monsieur, dit Amélie avec dignité, ne troublez pas ses cendres!... Lorsque vous êtes entré, je pleurai sur ma fille et sur lui... Si mes larmes sont encore un crime, que Dieu me punisse!... Mais vous, vous n'en avez plus le droit!

Le baron laissa échapper un mouvement de surprise. Jamais Amélie n'avait osé lui parler ainsi; jamais elle n'avait eu cette fermeté dans la voix, cette assurance dans le regard. Il sentit que devant cette femme qui puisait sa force dans son amour maternel, que devant cette jeune fille qui baisait les mains de sa mère, son rôle devenait de plus en plus difficile et odieux. En venant, il avait cédé à un mouvement de colère auquel il se repentait d'avoir obéi. D'ailleurs, son but était manqué: il avait voulu troubler leur bonheur d'un instant, les effrayer enfin, et il les trouvait calmes et fortes de leur mutuel amour, et sa rage n'avait plus à combattre que des cendres refroidies et une enfant inoffensive.

Honteux de la fausse position où il s'était placé, il se tourna lentement vers Amélie:

— Consacrez donc cette nuit à faire vos adieux à votre fille. Mais que demain, au point du jour, elle soit loin du château... ou vous me forcerez d'user des moyens qui me restent de faire respecter mes volontés.

Il sortit. Amélie resta un moment immobile à regarder son enfant.

— Ma mère!... ma pauvre mère!... s'écria la jeune fille en se jetant dans ses bras.

A ce cri de pitié et d'amour, la baronne oublia ses douleurs passées; elle se vit, sinon justifiée aux yeux de sa fille, du moins excusée. La froide dureté du baron venait de lui révéler vingt-trois années de souffrances; et sa faute, triste conséquence de ses chagrins et de l'isolement où on l'avait laissée, n'inspirait plus qu'une généreuse pitié.

Comme Amélie l'avait dit au baron, Alfred Burner était mort;

place à de nouveaux électeurs, mais vous conservez votre droit; ce n'est plus la partie qui fonctionne pour le tout, c'est la partie qui se confond avec le tout.

Le *National* fait les réflexions suivantes sur les actes de M. le duc d'Orléans dans l'Algérie :

M. le duc d'Orléans voyage en Algérie; s'il y trouve instruction et plaisir, il fait très-bien. Nous le laisserions volontiers se promener ainsi tout à son aise, sans nous inquiéter beaucoup des aventures de son Odyssée, s'il se contentait de voyager en amateur plus ou moins désireux de voir et d'apprendre. Mais M. le duc d'Orléans tranche du souverain dans nos possessions algériennes, et le pays ne doit pas laisser sans protestation un pareil empiètement sur les pouvoirs légaux.

Aux termes de la charte, M. le duc d'Orléans est pair de France; il est de plus, par la grâce de Dieu, lieutenant-général dans l'armée française; voilà à quoi se réduit son rôle dans l'Etat; pour un jeune homme de trente ans, ce n'est pas trop mal. L'Algérie est sous la direction d'un maréchal de France qui est le représentant suprême du gouvernement français. Ce jeune lieutenant-général touriste n'a donc rien à faire, comme autorité, dans nos possessions africaines.

Cependant le journal ministériel du soir annonce aujourd'hui qu'à Alger le duc d'Orléans a fait, de la part du roi, grâce de la vie à cinq condamnés à mort, et distribué des croix de la Légion d'Honneur à des Arabes de la Mitidja.

En outre, le *Courrier français* de ce matin raconte pompeusement les faits et gestes du duc d'Orléans à Philippeville et à Constantine. Cette fois il n'y a pas eu remise de peines, probablement faute d'occasion; mais M. le duc s'en est dédommagé amplement en donnant des ordres *proprio motu*, absolument comme si le maréchal Valée n'avait pas été là.

M. le duc d'Orléans a fait évacuer des camps reconnus malfaisants; il a fait relever la garnison française par des troupes indigènes. M. le duc a reconnu que les hôpitaux étaient mal pourvus, que les médicaments étaient mauvais, le vin détestable, et mille autres remarques que lui seul apparemment était en état de faire, et qui auraient échappé à l'attention du maréchal Valée; car le correspondant du journal dont nous parlons s'écrie : « Il était temps ! »

Mais ce n'est pas tout; le même correspondant raconte que les chefs de Kabyles sont venus faire leur soumission entre les mains du duc d'Orléans, et cependant le maréchal Valée était à ses côtés !

Ce correspondant, fort enthousiaste des actions et des paroles de M. le duc, trouve tout cela fort naturel. Mais nous demandons, nous, une fois pour toutes, qu'on nous dise si nous sommes ou non sous l'empire de la charte de 1830.

Nous demandons aussi qu'il plaise aux ministres puritains du 12 mai de faire cesser le spectacle que nous avons sous les yeux d'un jeune homme de 30 ans, sans expérience des hommes et des choses de l'Afrique, donnant des ordres, exerçant le droit de souveraineté devant un maréchal à cheveux gris et gouverneur-général de l'Algérie.

Il est certain que tout ce qu'on rapporte au sujet de ce voyage contraste singulièrement avec le principe de juillet, et nous reporte de plus de dix ans en arrière.

La formation du comité électoral (extrême gauche) a été accueillie favorablement par toutes les fractions du parti démocratique; on y a vu le gage d'un essai sérieux de réforme. La presse indépendante des départements a prêté au comité Laffitte et Dupont (de l'Eure) un concours actif et loyal, mais il est temps que le comité agisse dans le cercle des attributions qu'il s'est créées; il doit, selon nous, provoquer promptement les adhésions de tous les membres de la chambre des députés qui sont partisans de la réforme. Il faut que le pays sache comment l'opposition sera appuyée dans cette question, quels seront pour le projet Barrot, quels marcheront avec M. Dupont (de l'Eure). Le moment de se prononcer est arrivé. Que les députés membres du comité ne se laissent pas aller à l'inertie, car on a les yeux fixés sur eux; ils ont à démontrer qu'il y a dans les chambres, dans la presse et dans l'opinion une volonté ferme d'en finir avec le monopole électoral.

On annonce que le pourvoi en grâce formé par le condamné Peytel n'a pas été admis, et que les pièces du procès ont été expédiées au parquet de Bourg.

Paris, 24 octobre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Louis-Philippe et M. le duc de Wurtemberg sont en ce moment en délicatesse; on parle même de faire décider par les tribunaux la question qui les divise si on ne parvient à l'arranger à l'amiable, ce qui, vu la nature de l'affaire, sera peut-être plus difficile qu'on ne pense. On sait que le roi des Français a marié l'une de ses filles, la princesse Marie, au duc de Wurtemberg. Quand le mariage eut lieu et qu'on en dressa le contrat, il fut stipulé dans ce contrat que la princesse apporterait en dot à son mari une somme de 800,000 fr. Cette somme ne fut pas, comme c'est l'usage dans beaucoup de familles bourgeoises, versée entre les mains de l'époux le jour de ses nocces, elle lui fut promise, et il se contenta de la parole de son beau-père.

La princesse Marie étant venue à mourir, le duc de Wurtemberg, à qui elle avait laissé son fils, a dû veiller aux intérêts de ce fils, et il a mis la liste civile en demeure de lui payer la dot de sa femme. La liste civile s'y est refusée net, et voici, assure-t-on, comment elle a motivé son refus. Quand Louis-Philippe a donné à sa fille une dot de 800,000 francs, il pensait que les chambres consentiraient avec empressement à doter une princesse de sang royal, et il comptait que cette petite libéralité passerait par-dessus le marché quand on demanderait aux chambres d'apanager quelque jeune prince. Marie d'Orléans étant morte avant qu'on ait pu faire pour elle ce qu'on a fait pour la reine des Belges, Louis-Philippe invoque sa bonne foi et fait en même temps un appel à la délicatesse de son gendre : « Je ne vous dois pas, lui dit-il, ce que je n'ai jamais eu la pensée de vous donner moi-même. Je pleure la mort de ma fille; mais je ne puis pas faire que la nation couvre son mausolée de pièces d'or et de billets de banque. »

Telles sont les raisons que le roi des Français met en avant pour échapper aux buissiers dont le duc de Wurtemberg l'a menacé. On dit toutefois que M. Dupin, qui est toujours l'ami intime du château, a été chargé d'examiner la question de savoir si par hasard on ne parviendrait pas à obtenir des chambres une petite donation posthume avec laquelle on apaiserait tout à la fois l'ombre de la princesse Marie qui crie : « Pensez à moi ! » et la colère de M. le duc de Wurtemberg qui prétend qu'il a sacrifié, pour épouser la princesse Marie, le grade militaire qu'il occupait dans l'armée de Nicolas, et que cela mérite considération.

Plusieurs journaux ont annoncé, il y a deux jours, que la fraction du ministère qui était d'avis de prolonger la détention de don Carlos l'avait emporté dans le conseil. Le *Moniteur* confirme aujourd'hui cette nouvelle.

Un journal annonce aujourd'hui que la mise en liberté de cinquante-sept des accusés des 12 et 13 mai vient d'être ordonnée. Ce même journal ajoute qu'il en reste cent douze dont les dossiers n'ont pas encore été examinés. Voilà des faits qui n'ont pas besoin de commentaires.

Le *Journal de Rouen* annonce que quelques désordres ont éclaté à la dernière halle de Pont-Audemer, mais que la tranquillité a été bientôt rétablie.

Cette semaine a été féconde en désastres commerciaux. Le mois de septembre dernier comptait 89 faillites avec un total de passifs de 6,300,000 francs. Le mois d'octobre menace de présenter un chiffre aussi élevé de déficits. Jusqu'au 23 octobre, nous en comptons déjà 70, dont le passif ne serait pas moins de 4,600,000 fr. Aussi, par suite de cet avertissement sinistre, le greffier consulaire s'est-il vu dans la nécessité de doubler le personnel de ses bureaux. Nous oublions de dire que dans le courant de cette semaine, les faillites de gérants en commandite s'élèvent à près de 136. La semaine passée a été fatale; trois gérants de sociétés en commandite par actions ont déposé : le premier, le sieur Isoard, gérant de la Compagnie des travaux publics, au capital social de dix millions de francs; le second, le sieur Poussin fils, gérant de la Compagnie générale des fabricants, au capital social de neuf millions; le troisième, dont nous taisons le nom, par égard

— Reste, reste encore! disait la baronne; mon enfant, ma fille, reste! Tu emportes avec toi tout mon bonheur, toutes mes joies!... Loin de toi, je n'ai plus de courage, je n'ai plus d'énergie... oh! reste!...

Il fallait pourtant céder à la nécessité. Georges emporta plutôt qu'il ne conduisit sa jeune maîtresse dans la carriole; ils partirent. Amélie se laissa tomber sur ses genoux, tendant encore les bras vers eux, pleurant et priant.

Comme elle rentrait au château, un jeune homme en sortait, contenant avec peine une jument fougueuse. C'était Arthur; un domestique le suivait. Son cheval fit un écart et faillit renverser son cavalier. Amélie poussa un cri terrible; mais Arthur continua rapidement sa route, sans daigner jeter un regard pour rassurer sa mère.

Amélie baissa tristement la tête et rentra au château. Elle tremblait à l'idée de se retrouver devant le baron; mais ses craintes s'évanouirent promptement. Son mari fut calme et froid, pas un mot ne rappela la scène de la nuit, et il fut permis à Amélie de reprendre la vie triste et décolorée qu'elle traînait depuis dix-huit ans.

Quinze jours s'étaient écoulés, lorsqu'un étranger se présenta au château et demanda à être introduit près du baron. M. de Lansac était seul dans son cabinet, lorsqu'il reçut l'étranger. Il se leva avec surprise, tandis que l'étranger s'inclinait avec cette austère gravité qui inspire une sorte de crainte vague. Le baron lui fit signe de s'asseoir et attendit qu'il s'expliquât.

— Monsieur, dit-il lentement, une jeune fille et un vieillard se sont présentés chez un bijoutier de Tours pour vendre des boucles d'oreilles en diamants. Surpris de voir dans leurs mains des bijoux d'un si grand prix, il leur a demandé de les lui confier pendant une journée pour s'assurer de leur valeur réelle. Il est venu les montrer au procureur du roi, qui a autorisé une visite domiciliaire dans l'hôtel où cette jeune fille est arrivée depuis quelques jours. On a trouvé dans sa malle pour 10,000 f. de diamants, et le bijoutier les a reconnus pour avoir appartenu à Mme la baronne de Lansac. Les voici, monsieur.

Le baron prit l'écrin: c'était, en effet, celui d'Amélie.

— Et la jeune fille, monsieur, qu'en a-t-on fait? demanda-t-il avec une agitation visible.

pour son honorable famille, gérant d'une entreprise dont le fonds social était de six millions.

En résumé, les faillites de ces trois gérants entraînent cette somme colossale n'est point absorbée, il n'en est pas moins vrai que la plus grande partie est gaspillée, et que conséquences les plus désastreuses. Depuis la naissance du type de la florissante industrielle, il s'est créé 850 sociétés (bien entendu en papier). Si l'on évaluait la quantité de papier employée pour l'annonce des prospectus mensongers, pour créer des sociétés d'actions, etc., on trouverait que l'on pourrait aisément couvrir la superficie de nos 86 départements. Ce calcul de statistique est assez curieux pour être tenté.

Il résulte du relevé publié par ordre de la chambre des communes que, depuis le 11 janvier 1839, le nombre des banqueroutes en Angleterre s'est élevé à 306 pour Londres et 781 pour les comtés, en tout 1,087. Manchester, rent en tête de ces listes de désastres financiers.

La Société des gens de lettres de Paris a fait au *Mémorial de Rouen* un procès en contrefaçon, à l'occasion de la reproduction de divers feuillets publiés dans les journaux de la capitale.

La nouvelle de l'arrivée à Rouen de M. de Balzac, président de cette société; le désir qu'on avait d'entendre le célèbre romancier, de voir son gilet-Cassandre, ses souliers à la Henri IV et son chapeau à poil rebroussé, avaient, plus que l'intérêt de la cause, attiré à l'audience du tribunal une assez grande affluente de spectateurs.

M. de Balzac a effectivement pris la parole. Il a dit en peu de mots le but que s'était proposé cette société, but qu'il prétend être tout d'humanité. Il a rappelé les désastres de la librairie de Paris, et les a attribués aux contrefaçons faites à l'intérieur et en pays étranger.

Les parties entendues, le tribunal, après délibéré, a déclaré le *Mémorial de Rouen* coupable de contrefaçon, et a condamné M. Rivoire, gérant de cette feuille, à 200 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts envers les demandeurs.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 24 OCTOBRE.

La caisse des dépôts et consignations a fait afficher qu'elle continuerait ses achats jusqu'au 5 novembre, à raison de 200,000 fr. par jour. Cette mesure n'a eu d'autre effet que de raffermir les cours qui paraissent un peu ébranlés avant l'ouverture. En effet, on offrait à 81 62 1/2, et le premier cours au parquet a été 81 65. La rente est restée encore long-temps offerte dans la coulisse à 81 62 1/2; puis elle est remontée à 81 65, cours auquel elle était demandée à 4 heures.

Le cours de clôture du parquet a été 81 70.

De 1819 à 1839, voici le nombre des procès qui ont été jugés par la cour des pairs :

En 1819, le procès de la conspiration militaire du mois d'août;
En 1820, le procès de Louvel;
En 1826, le procès des marchés Ouvrard;
En 1830, le procès des ministres;
En 1834, le procès d'avril;
En 1835, le procès Fieschi;
En 1836, le procès d'Alibaud;
En 1837, le procès Meunier;
En 1838, le procès Laity;
En 1839, le procès de mai, en deux catégories.

On lit dans le *Courrier de la Sarthe* du 23 octobre :

L'opposition a obtenu la majorité. Sur les vingt-sept membres du prochain conseil municipal, elle compte vingt de ses candidats. Certes le succès est glorieux; il l'est d'autant plus que ces vingt conseillers appartiennent à l'opinion la plus avancée, qu'ils ont donné presque tous des gages à la cause que nous défendons.

La bonne renommée de nos candidats, les garanties offertes

— Elle est arrêtée, ainsi que le vieillard qui l'accompagnait.
— Et... a-t-elle fait des aveux ?
— Aucuns.

Le baron était troublé; il parut hésiter un moment.
— Qu'on instruisse la procédure, Monsieur; cette jeune fille a reçu l'hospitalité chez moi; elle seule peut avoir dérobé ces diamants... Allez, Monsieur, et lorsqu'il le faudra, ma voix ira l'accuser.

— Monsieur, on jugera l'affaire jeudi prochain; il faudra que vous paraissiez à l'audience, ainsi que Mme la baronne.

— Ma femme!...

Le baron parut singulièrement embarrassé.
— Est-ce donc indispensable?... Elle est très-souffrante... et son esprit affaibli... ses nerfs dans une continuelle irritation, me feraient craindre...

— On retiendra Mme la baronne le moins de temps possible; mais il faut que l'accusée lui soit confrontée, et qu'elle reconnaisse elle-même les diamants qui lui ont été dérobés.

— Cela suffit, Monsieur, nous y serons.

Il reconduisit l'étranger, et rentra dans son cabinet, il se promena quelque temps avec une extrême agitation.

— Oh! ma vengeance! ma vengeance!... elle n'oseraient me refuser!... Mais Amélie consentira-t-elle?... elle n'oserait expier le crime de sa naissance... Le premier châtiement de la mère, c'est le malheur qui frappe son enfant!... Oh! vous avez lutté, Madame la baronne; vous m'avez vu confus, humilié, devant vous et votre digne fille... A mon tour, maintenant, allons!

Il se dirigea lentement vers l'appartement d'Amélie, composant son visage et se préparant avec calme à la scène difficile qu'il allait jouer.

II.
Lorsque le baron entra, Amélie était assise et contemplait avec émotion un médaillon qu'elle tenait dans ses mains. En voyant son mari, elle jeta un faible cri et cacha précipitamment le portrait d'Alfred. Le baron feignit de ne pas remarquer son mouvement ni son trouble, et s'asseyant à quelques pas d'elle, il entra brusquement en matière et lui raconta en détail la conversation qu'il venait d'avoir avec l'étranger.

Amélie avait vécu dans sa douleur, la douleur avait tué Alfred. Pour sauver la réputation de celle qu'il aimait, il avait renoncé à elle, mais son bonheur était détruit à jamais. Le remords usa son âme. Désespéré sur un avenir terne, sans amour et sans joies, le découragement le saisit, une maladie terrible se déclara, il mourut poitrinaire.

Nul ne sut les angoisses qui avaient entouré son lit de mort. Nul ne sut que la dernière nuit qui s'écoula pour lui fut douce, et ramena le calme dans son âme; et, lorsqu'il expira le matin, on ne put comprendre pourquoi un sourire de bonheur avait erré sur ses lèvres.

C'est que, cette nuit-là, à minuit, une femme, un ange s'était glissée près du lit mourant; ses mains avaient pressé les mains déjà froides d'Alfred, ses lèvres lui avaient donné un baiser de sœur et de mère, rien de plus. A cette femme il avait confié son seul bien dans ce monde, sa fille. Il les avait vues un moment, la mère et l'enfant, réunies, pleurant dans les bras l'une de l'autre; et, après cette apparition presque céleste, il s'était senti comme purifié et digne d'une autre vie.

Après sa mort, une famille nombreuse s'était disputé son héritage. On avait repoussé l'enfant qu'il n'avait osé reconnaître dans la crainte de la signaler à la haine du baron, et cette enfant, qui n'avait d'autres titres que l'amour de son père mort en la bénissant, vint près de sa mère chercher secours et assistance.

Ces quelques instants que le baron venait d'accorder à la pauvre Amélie s'écoulèrent rapidement. Le jour la surprit lorsqu'elle croyait avoir encore de longues heures pour embrasser sa fille, il fallait déjà la perdre. Georges, vieux serviteur d'Alfred, partit en avant avec la modeste carriole, et la pauvre mère conduisit sa fille aussi loin qu'elle le put. On rejoignit Georges, et il fallut se séparer. On se promettait de se revoir. La jeune fille devait vivre dans les environs de Tours; elle emportait quelques bijoux précieux, seul bien dont Amélie put alors disposer, et dont la valeur, réunie à quelque autre somme qu'elle possédait encore, devait assurer provisoirement son existence. La pauvre mère espérait profiter des fréquentes absences du baron pour aller visiter son enfant, et pourtant cette séparation était cruelle! Ces deux femmes se quittaient, et, l'enfant revenant se jeter dans les bras d'Amélie, leurs larmes coulaient ensemble.

leur patriotisme éprouvé, leur méritaient sans doute ce témoignage d'estime. Mais, nous pouvons le dire sans offense, leur valeur personnelle n'a pas tout fait : le discrédit dans lequel était tombée l'administration précédente, les maladroites récentes du gouvernement et la raison politique ont été de puissants auxiliaires à leur candidature.

Blessée vivement par la destitution de M. Bourcier et du conseil municipal, par la misérable conduite du gouvernement et de ses conseillers clandestins à l'égard de MM. Sévin et Trouvé, la ville de Mans a protesté avec énergie contre ces actes téméraires ; on lui demandait la consécration d'une politique brutale et insensée, elle a répondu. La leçon est rude : qu'on en profite.

Osera-t-on maintenant nous démentir, quand nous dirons que l'opinion s'éclaire sur les choses et sur les hommes, que le juste-milieu perd sa clientèle, que la ligue prétendue gouvernementale est rompue, et que l'avenir nous appartient ? On nous appelle hier des instruments de désordre, on disait que toutes nos espérances se fondaient sur l'anarchie : le désordre, on l'a provoqué par une série d'outrages aux hommes les plus honorés de la confiance publique ; l'anarchie, nous l'avons prévenue, en constituant une majorité vigoureuse, dont le bon accord dans la gestion des affaires déjouera toutes les menées dissolvantes, et désarmera, nous l'espérons, toutes les rancunes.

Quelques journaux du matin, sur la foi d'une correspondance particulière, avaient annoncé la mort de lord Brougham. Les feuilles anglaises que nous venons de recevoir apportent le démenti de cette nouvelle ; et ce démenti est d'autant plus heureux que l'accident arrivé à lord Brougham laissait concevoir quelque inquiétude sur M. Leader, un des membres les plus distingués du parti radical à la chambre des communes. Voici ce que nous lisons dans le *Globe* :

« Nous sommes à même, d'après la meilleure autorité possible, de rassurer le public au sujet du bruit généralement répandu hier de la mort de lord Brougham. Les détails circonstanciés de l'accident qui lui est survenu, et surtout la source à laquelle on paraissait les avoir puisés, donnaient à cette nouvelle une grande apparence de vérité. Voici la version que nous croyons pouvoir donner comme la véritable :

« Lord Brougham se trouvait en voiture avec M. Leader et M. et Mme Shafto, lorsque le timon de la voiture étant venu à se briser, les chevaux se sont emportés et la voiture a été renversée avec violence.

« Lord Brougham et les personnes qui étaient avec lui n'ont reçu aucune blessure grave ; le postillon seul a été blessé, mais non dangereusement.

« Nous avons eu l'honneur de recevoir une lettre écrite par lord Brougham lui-même, dans laquelle il nous rend compte de l'accident. »

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

La censure continue à s'exercer en Allemagne avec plus de sévérité que jamais, non-seulement sur les brochures et les journaux qui paraissent en Allemagne même, mais encore sur les journaux qui viennent du dehors. Le *Courrier du Bas-Rhin* est depuis long-temps l'objet d'une surveillance particulière de la part des douaniers littéraires qui siègent sur la frontière de l'Allemagne, et pour peu qu'il contienne un article relatif aux affaires de la confédération, de la Russie, de la Prusse ou de l'Autriche, il est saisi comme une marchandise de contrebande.

C'est ainsi que depuis huit jours le *Courrier du Bas-Rhin* a été confisqué trois fois dans la Bavière rhénane ; une première fois pour avoir publié un article biographique sur la reine de Hanovre ; une seconde fois pour quelques détails relatifs au voyage du prince héritier de Russie ; une troisième fois enfin pour avoir mentionné une lettre de Carlsruhe, dans laquelle on nous annonçait que la destitution de M. Nébénius, président du conseil des ministres du grand-duché de Bade, était la conséquence d'un ordre de la diète ; car M. Nébénius était aux yeux de ce sénat absolutiste un homme trop éclairé et trop progressif pour qu'il pût continuer à être ministre d'un prince allemand.

Nous lisons dans l'*Indicateur de Bordeaux* du 22 octobre :

On nous assure que le général Espartero a adressé au cabinet espagnol une dépêche fort importante qui aurait motivé, le 15, un conseil extraordinaire des ministres.

Le duc de la Victoire demande au ministre de la guerre des

Amélie l'écouta jusqu'au bout. Elle fixait sur lui des yeux hagards ; une pâleur effrayante s'était répandue sur ses traits, et sa bouche entr'ouverte ne pouvait laisser échapper un son.

Il se fit un moment de silence où les angoisses de la malheureuse Amélie sont plus faciles à deviner qu'à dépeindre.

— Oh ! mais, monsieur, dit-elle enfin d'une voix étouffée, vous avez dit, n'est-ce pas, qu'elle n'était point coupable, que c'est moi qui lui ai tout donné ?

— Je l'ignorais, madame.

— Ah ! c'est impossible. Vous le saviez, monsieur, vous le savez bien !... Cette enfant ne possédait rien, rien au monde ! et moi je ne pouvais venir à son secours qu'en lui donnant mes diamants.

— Non, madame, je ne pouvais penser que vous oseriez enlever quelque chose de l'héritage de mon fils pour le donner au fruit de l'adultère.

— Mais, quelque grand qu'ait été mon crime, c'est ma fille !... c'est mon sang !... Il fallait donc la laisser mourir ? Oh ! vous la sauvez ! vous la sauvez, n'est-ce pas ? ou je meurs à vos pieds !...

— Cela dépendra de vous, madame, reprit le baron avec un sang-froid qui ne se démentait pas.

— De moi ?... Parlez ! et, quoi que vous ordonnerez, je suis prête à obéir. Sur Dieu et mon âme, je vous promettais de ne plus la revoir, et si vous ne me croyez pas assez malheureuse, si mes larmes, si mes longues souffrances ne m'ont pas fait trouver grâce devant vous, punissez-moi, monsieur... soyez sans pitié, je me résigne à tout... mais sauvez ma fille !...

— J'exige beaucoup moins, madame ; ce que je veux aujourd'hui de vous, c'est une aveugle soumission à mes volontés, sans murmures, sans hésitation... Et je vous promets de sauver votre fille.

— Parlez !

— Eh bien ! on vous appelle jeudi à l'audience ; vous vous y rendrez... vous laisserez accuser votre fille... vous la laisserez condamner, si on la condamne, et, après cette marque d'obéissance, j'oublie le passé... Je fais gracier cette enfant, je la sauve, enfin, et je me charge d'assurer son avenir.

— Horreur !... mais, monsieur, c'est ma fille que vous voulez

sommes considérables et des provisions de toute espèce qui lui sont nécessaires sur-le-champ pour pouvoir entreprendre les opérations contre Cabrera.

Espartero ajoute, dit-on, que les reconnaissances faites jusqu'ici font concevoir des difficultés telles par la nature du pays et par les mesures adoptées par les carlistes que probablement l'on sera forcé de différer l'attaque jusqu'au printemps prochain ; car le soldat, habitué à se tenir en réserve aux abords de l'Ebre depuis 1838, trouve déjà de la différence après les marches faites dans l'Aragon, pays que l'armée traverse avec difficulté.

« Il serait téméraire, dit-il, d'affronter actuellement des répugnances et des mécontentements qu'il faudrait éviter au contraire, car il y a un tiers de l'armée qui, ayant fait son temps, demande à être congédié, surtout depuis le traité de paix. »

Espartero continue, dit-on, en établissant que le général O'Donnell partage entièrement son opinion, ainsi que d'autres chefs supérieurs qu'il a dû nécessairement consulter à ce sujet ; enfin la dépêche est conçue tellement que l'on y voit l'intention presque arrêtée de renvoyer la campagne à l'année 1840 !... On dit que la reine et tout le cabinet en ont été désappointés, et des ordres sont partis, dit-on, pour recommander à Espartero d'en finir sans délai.

Faits Divers.

Le docteur Rainbow, directeur de la maison des fous à Glasgow, homme de talent et passionné pour son art, ne se borne pas à de simples visites à ses malades, il passe la majeure partie de son temps à les observer, à causer avec eux, à étudier le fort et le faible de leur état, et devient par là bien plus apte soit à les guérir, soit à parer aux accidents de toutes sortes que des maladies aussi fantasques peuvent amener journellement. Il a pris sur ses aliénés un tel ascendant qu'ils croient sans hésiter à toutes ses paroles, et exécutent ponctuellement toutes ses volontés. Cependant la sécurité avec laquelle il vit au milieu d'eux le mit récemment dans un danger dont il ne se tira que par une remarquable présence d'esprit.

Plusieurs fous lui avaient porté plainte sur la mauvaise qualité de la soupe de l'établissement. Pour s'assurer de la réalité de leur réclamation, il se transporta avec eux dans la cuisine, afin de goûter la soupe qui bouillait dans une immense marmite, diminutive de la célèbre marmite de l'hôtel des Invalides. Tout-à-coup un des fous, dont les yeux annonçaient un commencement d'accès, s'avance gravement et lui dit : « Docteur, vous êtes très-gras ; je suis sûr que si on vous mettait dans la marmite, vous nous feriez de très-bon bouillon : essayons. »

Trois ou quatre camarades applaudissent à cet avis si lumineux, se mettent à gambader comme des sauvages, et enlèvent de terre le pauvre docteur qui, se voyant près de plonger dans la redoutable chaudière, leur crie d'une voix dont ils connaissent l'autorité : « Arrêtez, malheureux, vous allez gâter votre soupe ! »

Les fous s'empresent de le replacer sur ses jambes, et continuent de l'entourer en le dévorant des yeux. « Ne voyez-vous pas, leur dit le docteur avec un admirable sang-froid, que si mon corps est capable de vous faire de bon bouillon, mon habit, ma culotte, mes souliers vous le gâteraient ? Attendez un peu, je vais aller me déshabiller. » Les fous trouvèrent que le docteur avait grandement raison et le laissèrent aller. Il faut espérer que cette idée d'amélioration dans le service intérieur ne sera pas devenue une idée fixe chez les malades du docteur Rainbow. (*Journal anglais.*)

Extérieur.

ESPAGNE. — Le bruit court que, dans une rencontre avec l'ennemi, le général Espartero a été légèrement blessé.

— On parle à Madrid d'une mission importante confiée aux généraux Elío Vargas et Villaréal par don Carlos, d'accord avec le gouvernement français. Ils doivent engager Cabrera et le comte d'Espagne à déposer les armes.

ANGLETERRE. — La reine, en son conseil, a ordonné que le parlement, prorogé au 24 courant, sera ultérieurement prorogé au 12 décembre prochain.

TUNIS, 10 octobre 1839. — Tous les amateurs d'antiquités de Tunis, et un grand nombre de curieux, s'étaient, hier, réunis dans les salons de M. Honegger, savant numismate allemand, pour faire une visite d'adieu à sa superbe collection de médailles de Carthage, puniques, romaines et vandales, qu'il vient d'expédier au prince de Fürstemberg, voie de Marseille, par le bâtiment porteur de cette lettre.

Cette collection, la plus riche et la plus complète qui soit sortie de ce pays, excitera vivement l'intérêt des numismates et des paléographes ; les légendes des médailles puniques fourni-

que je déshonore !... c'est mon enfant que vous voulez que je flétrisse !... Et vous la sauvez après !... et vous lui donnerez de l'or !... Oh ! monsieur, il vaudrait mieux la tuer... De l'or ! et son front pur et virginal ne pourra plus se lever sans rougir !... de l'or ! et c'est à sa mère que vous demandez de sanctionner cette infamie !... Mais pourquoi... pourquoi donc cet horrible projet est-il entré dans votre esprit ?

— Pourquoi ?... vous osez le demander ? Vous avez donc oublié ma parole et la vengeance que je m'étais promise ? Vous pensez que j'ai oublié aussi, moi, votre crime, parce que dix-huit années se sont écoulées !... Mais savez-vous bien que c'est à vous que je dois toute l'amertume répandue sur ma vie, la chute de ma faveur et de mes espérances ? savez-vous que, tandis que je cachais votre honte, mes ennemis profitaient de mon absence pour me perdre dans l'esprit du roi ? savez-vous que, lorsque j'arrivai pour me défendre, votre faute retomba sur ma tête, et que Mme de Senneville, la sœur de votre amant, me reçut avec froideur, m'éloignant, moi, dans la crainte d'être obligée de vous recevoir ? Lorsque je parus avec vous, un sourire insultant m'accueillit. On dit que j'étais lâche, que le déshonneur m'avait trouvé froid et indifférent... Eh bien ! j'ai dévoré tous ces affronts et je ne vous ai pas adressé un reproche. J'ai su les visites fréquentes que vous faisiez à votre enfant, et j'ai fermé les yeux ; j'ai feint de tout ignorer, je n'ai pas voulu troubler votre coupable bonheur, et cependant vous avez détruit tout mon avenir !

— Oh ! monsieur...

— Ne me remerciez pas. Ce que j'ai fait, je ne l'ai point fait pour vous. En vous voyant brisée par les remords, je n'éprouvais pour vous qu'une froide pitié ; mais j'essayais alors de lutter, j'essayais de ressaisir mon influence, et j'avais peur du scandale. Mes soupçons s'étaient portés sur un homme trop haut placé pour que j'osasse l'atteindre, et je préférais passer pour un sot que pour un lâche ; l'un des rôles était moins dangereux que l'autre. Mais aujourd'hui, madame, j'ai repris une partie de mon pouvoir ; votre fils va entrer dans une carrière pénible pour lui comme elle le fut pour moi. Il faut que vous soyez encore respectée. La route est ouverte à l'ambition d'Arthur ; un mariage brillant doit assurer sa position, et vous compren-

ront à l'investigation des savants de nombreux matériaux pour l'étude de la langue punico-phénicienne, sur laquelle nous n'avons encore que des données incomplètes.

Ce n'est qu'après six ans de travaux assidus et de voyages pénibles, que M. Honegger est parvenu à réunir la série presque complète des médailles des trois grandes époques de l'empire de Carthage, depuis la colonie tyrienne jusqu'à Scipion, depuis César et Auguste jusqu'à Genserik, et enfin depuis Genserik jusqu'à Hassan, qui, à la tête des Sarrasins, détruisit, en l'an 696 de Jésus-Christ, cette ville florissante, qui ne devait plus se relever.

Toutes ces médailles en or, en argent, en bronze, sont à fleur de coin et parfaitement conservées ; toutes celles de la collection punique ne se trouvent point décrites dans l'excellent ouvrage de M. Mionnet, beaucoup sont uniques ; leurs légendes sont d'autant plus précieuses, qu'elles forment, avec quelques inscriptions, les seuls documents historiques qui nous soient parvenus de cette malheureuse cité, que nous ne connaissons que par les auteurs grecs et latins, et qui doit compter au nombre de ses malheurs celui de n'avoir pas produit un seul historien national.

M. Honegger possède encore, outre sa collection de médailles, quatorze inscriptions puniques et un grand nombre d'inscriptions romaines inconnues aux voyageurs qui ont exploré avec le plus de soins les débris de Carthage. Ces inscriptions, d'un grand intérêt pour l'histoire et la paléographie, seront accueillies par les savants comme autant de fragments curieux de l'histoire obscure de Carthage phénicienne. Nous engageons donc M. Honegger, dans l'intérêt de la science, à publier bientôt son ouvrage de numismatographie qu'il nous promet depuis longtemps.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Vendredi 11 du courant, deux demoiselles, l'une de trente ans, petite et bossue, et l'autre de dix-huit ans, sont arrivées de compagnie à Lyon par les bateaux à vapeur de la Saône : elles étaient porteurs d'une somme d'argent. On pense qu'elles ont été victimes d'un guet-apens, car on ne les a pas revues.

Si quelqu'un pouvait en donner des renseignements, il pourrait les adresser au bureau de M. le commissaire central.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

BOURSE DE PARIS DU 24 OCTOBRE.

Trois pour cent	81 70
Cinq pour cent	110 70
Quatre pour cent	100
Actions de la banque	2840
Rentes de Naples	103

GYMNASE-LYONNAIS.

Dimanche 27 octobre 1839. — 8e représentation de M. Laferrère. — LE PAUVRE IDIOT, tragédie. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

drez que si la voix publique portait à une famille orgueilleuse et puissante le secret de votre faute et le nom de votre enfant, ce serait encore fait de mes espérances. C'est ce nouveau coup que je veux et que je saurai prévenir.

— Et qu'attendez-vous donc, pour vos projets, de la condamnation d'une enfant innocente ?

— Votre fille, accusée et convaincue de vol, n'osera élever la voix pour vous demander une fortune et un nom, et vous n'oseriez vous-même dire : C'est ma fille !

— Oh ! monsieur, je vous ai juré de me taire ; la honte ne retomberait-elle pas d'abord sur mon enfant ? Et, depuis dix-huit ans, ai-je trahi ce secret ?...

— Mais elle, madame, elle l'osera ! L'espoir d'obtenir sa part d'héritage la fera parler. Seule au monde, des amis intéressés s'attacheront à sa destinée et encourageront ses folles prétentions... Cessons ces débats ; il faut que vous veniez à l'audience, il le faut, je le veux.

— Jamais ! jamais !

— Prenez garde, reprit le baron pâle de colère, à cette résistance obstinée. Cette fille accusée, ne vous voyant pas là lui imposer silence du regard, peut se nommer... et rien ne me coûtera pour m'épargner cette honte. J'ai encore des amis ; dix années d'une bienfaisance active et retentissante m'ont acquis de nouveaux droits à l'estime de mes concitoyens. Mes paroles seront toutes puissantes. Je changerai l'accusation ; elle ne sera plus soupçonnée de vol, mais de démençance... On me croira, madame, et une maison de fous me répondra de votre secret et du mien.

— Ah !... grâce ! grâce pour elle !

— Vous viendrez ?

— Mais j'en mourrai ! non ! non !

— Vous viendrez !

Et sa main de fer saisit fortement le poignet d'Amélie qui tomba à genoux en poussant un cri de douleur.

— J'irai ! j'irai !... dit-elle d'une voix mourante, et que Dieu vous pardonne !

Mme CLÉMENCE LALIRE.
(La suite au prochain numéro.)

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,
DE DIVERS OBJETS D'OR ET D'ARGENT,
Dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port
du Temple, n° 42.

Le mercredi trente octobre courant, il sera, au domicile
ci-dessus, procédé, à l'heure de onze du matin, à la vente
aux enchères de divers objets d'or et d'argent, tels que cou-
verts, cuillères à café, un pochon, le tout argent, du poids de
deux mille vingt-sept grammes; un sautoir, clé, cachet,
anneaux, cinquante-un grammes; une montre or, etc.
Ces objets dépendent de la succession de M^{me} veuve Tail-
lefer, qui était rentière à Lyon. (1500)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Quantin, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine,
n° 11.

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,
VENTE AUX ENCHÈRES,
PARDEVANT M^e QUANTIN, NOTAIRE,

En vertu d'un jugement du tribunal de première instance
de Lyon, en date du trente-un août mil huit cent trente-
neuf,

D'un fonds de confiseur, situé à Lyon, place de la Fromagerie,
n° 9, à l'enseigne de la Fiancée.

Cette vente aura lieu aux enchères le mardi vingt-neuf
octobre mil huit cent trente-neuf, à neuf heures du ma-
tin, en l'étude dudit M^e Quantin, notaire, sise à Lyon,
quai Saint-Antoine, n° 11.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des
charges, audit M^e Quantin, notaire. (1596)

ANNONCES DIVERSES.

(1501) Lundi prochain vingt-huit octobre, dix heures du
matin, dans la salle de vente de MM. les commissaires-pri-
seurs, place du Port-du-Temple, à Lyon, il sera procédé à
la vente d'une partie de papier carré, collé, fort, provenant
de la fabrique de MM. Blanchet frères et Kléber, de Rives
(Isère).

On peut voir à l'avance le papier dans la salle de vente.

(6881) A VENDRE. — Un très-beau fonds de café, bien
achalandé, situé sur un des plus beaux quais de Lyon, et
rapproché du centre de la ville.

S'adresser à M. Billiet, place de la Baleine, n° 3, au 2^e.

(6879) A VENDRE. — Un atelier composé de deux métiers
travaillant pour gilets, avec tous leurs accessoires, y com-
pris la location et lits garnis et autres. Des facilités seront
accordées.

S'adresser à M. Mazin, rue Godefroi, n° 4, aux Brotteaux.

(6845) A VENDRE. — Une belle pharmacie ayant une
bonne clientèle et une faible location. On donnera au be-
soin des facilités et des garanties à l'acquéreur.

S'adresser à M. Vichot, rue de la Poulaille, n° 9.

(6884) A VENDRE. — Fonds de lingerie, ou magasin à
LOUER, place du Plâtre, 15. — S'y adresser.

(6864) A VENDRE.

MURIERS EN PÉPINIÈRE.

S'adresser à M. de Lachapelle, à Meximieux (Ain).

(6860) VIDANGES DE LYON.

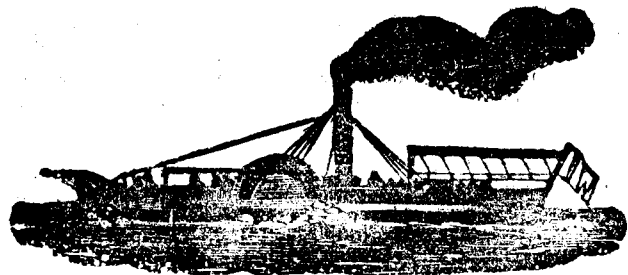
La compagnie VOYANT donne avis à MM. les propriétaires
de Lyon qui voudraient faire vider leurs sacs immédiate-
ment, qu'ils n'ont qu'à s'adresser à leur bureau, quai Mon-
sieur, n° 120, à l'entresol, où ils pourront traiter de gré à
gré.

La compagnie se charge de toutes amendes et réclama-
tions de la police.

(6886) AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE.

Un professeur de 30 ans, qui donne des leçons en ville,
garantit que, par une méthode à lui, les élèves commen-
çants feront deux classes en une année. Il enseigne aussi
ce qui est relatif au commerce.

S'adresser rue Pisay, 2, au 3^e, chez M. Nicolas.



LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Lundi 28 octobre, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se
recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance
et la commodité de ses emménagements. (277)

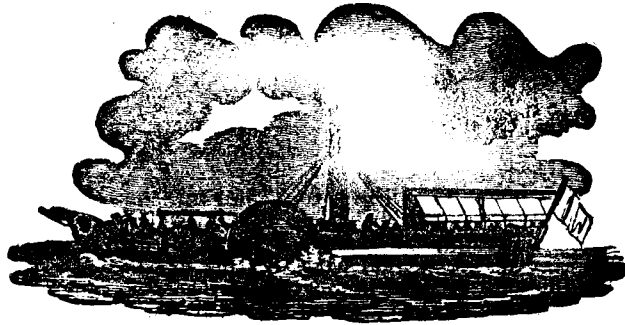
BREVETS D'INV. D'UN CODE PERFECT. LE TRÉSOR DE LA POITRINE PÂTE PECTORALE & SIROP PECTORAL au MOU de VEAU DE DÉGÉNÉTAIS PHARMACIEN rue St-Honoré 327

Pour la guérison des rhumes et de toutes les maladies de poitrine. — Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, chez
VERNET, place des Terreaux, et dans toutes les villes de France. (2113)

(6883) On demande à emprunter une somme de dix mille
francs pour une entreprise industrielle. On donnera des
sûretés.

S'adresser à M. Marius Chastaing, rue du Bœuf, n° 5,
au 2^e.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du
port de la Charité.

BANQUE PHILANTHROPIQUE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES
SUR LA VIE,

FONDÉE A PARIS LE 3 JUILLET 1833.

Vingt millions de Souscriptions.

QUINZE MILLE SOUSCRIPTEURS

Y ont engagé leur avenir et celui de leurs Enfants.

La Banque philanthropique, qui compte seulement six
ans d'existence, a déjà réalisé vingt millions de souscriptions
parmi les classes les plus éclairées de la société. Aucun au-
tre établissement de ce genre ne compte autant de sou-
scripteurs; elle en a réuni à elle seule autant que tous les
autres ensemble.

La Banque philanthropique a vingt-deux classes ouvertes
toutes composées d'un grand nombre de sociétaires et d'un
capital de souscriptions très-élevé. Ses heureuses combinai-
sons lui permettent d'augmenter le nombre des sociétaires
de chaque classe, puisque parmi elles il y en a qui rester-
ont encore ouvertes pendant cinq, dix, quinze et vingt ans.

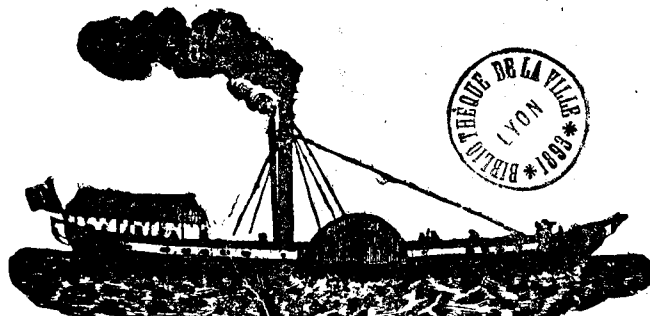
On peut souscrire, dans les diverses combinaisons de
cette banque, soit à terme, soit au comptant, depuis la nais-
sance jusqu'à 18 ans pour les filles et 20 ans pour les gar-
çons. Seulement, les mises varient suivant l'âge des assu-
rés. Les souscriptions à terme sont versées à la 20^{me} année
des filles et à la 26^{me} des garçons.

2,000 fr. souscrits à la naissance et payés seulement à ces
époques produisent environ 16,000 fr.; la même somme
payée en souscrivant produirait environ 36,000 fr.

Il est facultatif aux souscripteurs d'une mise à terme de
se libérer par des à-comptes ou annuités dont ils restent li-
bres de fixer la quotité.

S'adresser, pour les renseignements et pour souscrire, au
bureau de la direction, chez M. Reynaud-Sabran, port
Saint-Clair, 19. (154)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



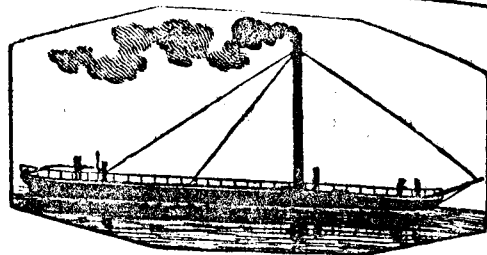
Service entre LYON et VALENCE.

LE BEAU BATEAU A VAPEUR LA SYLPHIDE,

SPÉCIALEMENT DESTINÉ AU TRANSPORT DES VOYAGEURS,

Partira, tous les jours pairs, à onze heures du matin, du
port de la Charité.

Il prendra terre, pour embarquer et débarquer, à
VIENNE, TOURNON, VALENCE. (290)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par
la supériorité de leur marche et leur bonne tenue,
PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN,
Le CYGNE les jours IMPAIRS,
L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, phar-
macien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine,
est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la
guérison des maladies secrètes, des dartres, gales an-
ciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la
peau, de la goutte et des rhumatismes. — Brochure en 12
pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de
l'Arbre-Sec, n° 31. — Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron;
à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Mar-
thoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M.
Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

Perfectionnement et Réduction de Prix.



BALANCES-BASCULES

D'une forme plus solide et moins

embarrassante que toutes les autres,

Chez BÉRANGER et C^{ie},

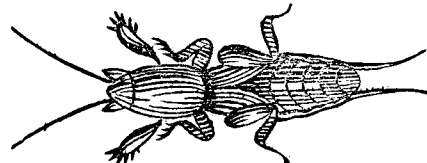
BALANCIERS BREVETÉS,

Cours Morand, aux Brotteaux,

A LYON,

Fournisseurs du Gouvernement et de plusieurs Compagnies
de Chemins de Fer; Gros et Détail de
NOUVEAUX POIDS ET MESURES.

(6888) M. HAWKING, professeur de langue anglaise, a
l'honneur de prévenir les messieurs et dames de Lyon,
qu'il ouvrira des cours d'anglais, matin et soir, comme
l'année dernière. Il donne des leçons particulières en ville,
et à son domicile, rue du Garet, n° 2, au 1^{er}. On le trouve
chez lui de six à sept heures le matin, et de huit heures
et demie à neuf heures et demie le soir.



Le sieur GOMMET, pépiniériste, marchand grenetier,
cours Morand, n° 3, aux Brotteaux, tient un assortiment
complet d'arbres et arbustes. Il garantit la reprise de toutes
plantations faites par lui. On trouvera chez lui toute espèce
de graines et oignons de fleurs.

Il possède seul un moyen infailible pour détruire les
courterolles, taupes et vers blancs, qu'il garantit également.

BAISSE DE PRIX.



LE PAPIN N° 2

DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

D'UN MARCHÉ SUPÉRIEURE,

Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les
jours pairs,

A six heures et demie du matin,

à réduit ses prix

à 4 fr. pour les premières places,
et à 2 fr. pour les secondes. (278)

Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs, de
quelque nature qu'elles soient, est toujours chez M. Macors,
rue St-Jean, n° 30. — On y trouve également en dépôt: 1^o
la QUINTESSANCE ANTIPSORIQUE DE METTEMBERG
pour la prévention et la guérison radicale des gales récentes
et invétérées; 2^o la POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR
MEYNIER contre les glaires, les dépôts de lait et les hu-
meurs; 3^o le SIROP DE LAMOUROUX, l'ELIXIR DU
DOCTEUR GUILLIÉ et les PÂTES PECTORALES DE
GEORGÉ, d'Epinal, et DE REGNAULD, de Paris. (2103)